



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURES : ATELIERS D'ARTISTES

ANNEE : 2025 / LIEU(X) : 21a rue Wiertz, 95 rue du
Trône, 44 rue de l'Automne

Avant de remplir le présent formulaire, veuillez lire attentivement le règlement relatif aux subventions, le règlement de sélection relatif à Appel à candidatures pour les ateliers d'artistes communaux, ainsi que tout autre document de référence. La politique de confidentialité et les informations sur la manière de déposer une plainte se trouvent aux points 5 et 6 du présent formulaire.

Les formulaires incomplets ou non accompagnés de leurs annexes seront irrecevables.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU CANDIDAT

PERSONNE PHYSIQUE OU REPRÉSENTANT D'UNE ASSOCIATION DE FAIT

Nom et prénom :

Numéro de registre national :

Domicile :

Tél. (GSM) :

Courriel :

OU

PERSONNE MORALE

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro d'entreprise :

Siège social :

Tél. :

Courriel :

Site Internet :

Valablement représentée par :

(nom, prénom et qualité).....

Domicile :

Tél.(GSM) :

E-mail :



Le/la représentant-e de la personne morale doit être habilité-e à engager juridiquement cette dernière. Une preuve de son mandat (ou des dispositions statutaires arrêtant ses pouvoirs) doit impérativement être jointe à la présente demande.

Titulaire du compte:

Nom de la banque :

Siège social:

Numéro de compte complet :

Codification IBAN (ou code BIC si non applicable) :

2. DÉCLARATION EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 31 MAI 1933

La présente déclaration doit reprendre les autres subsides déjà perçus et/ou demandés. L'objectif est de permettre au pouvoir subsidiant de prendre sa décision en connaissance de cause (et éviter ainsi tout multi-subventionnement non désiré).

Avez-vous déjà obtenu ou êtes-vous susceptible d'obtenir d'autres subventions auprès d'autres pouvoirs publics (Union Européenne, Etat Fédéral, Régions, Communautés, Provinces, Communes, OIP, ...)? Si oui, lesquelles durant les deux années antérieures à celle-ci ?

Dans l'hypothèse où une autre demande aurait également été faite auprès de la Commune, il est également indispensable de le préciser ainsi que le Service administratif auquel elle a été adressée :

Année	Pouvoir public	Montant	Obtenu / Demandé	Affectation
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. CANDIDATURE POUR UN ATELIER D'ARTISTE DE LA COMMUNE D'IXELLES (KULT XL Ateliers)

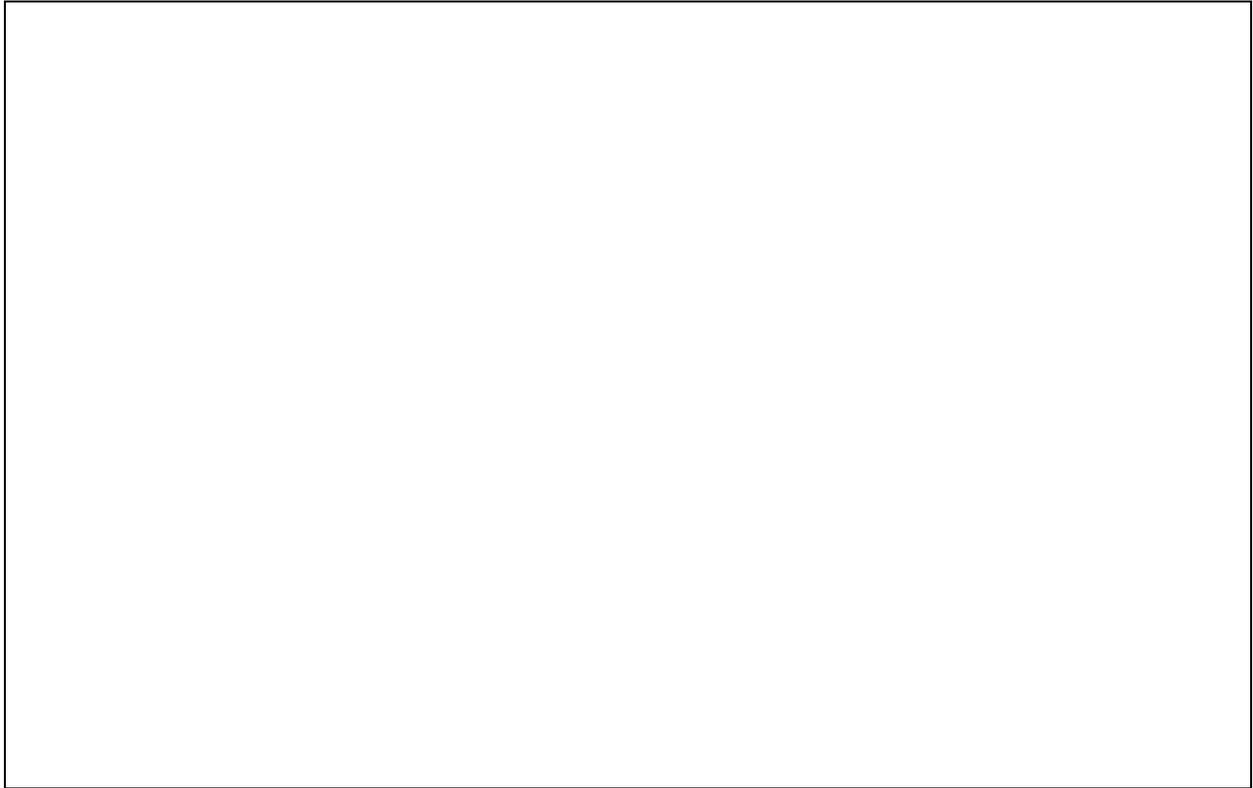
TYPE D'ATELIER:

Atelier de longue durée, soit 1 an renouvelable maximum une fois ;

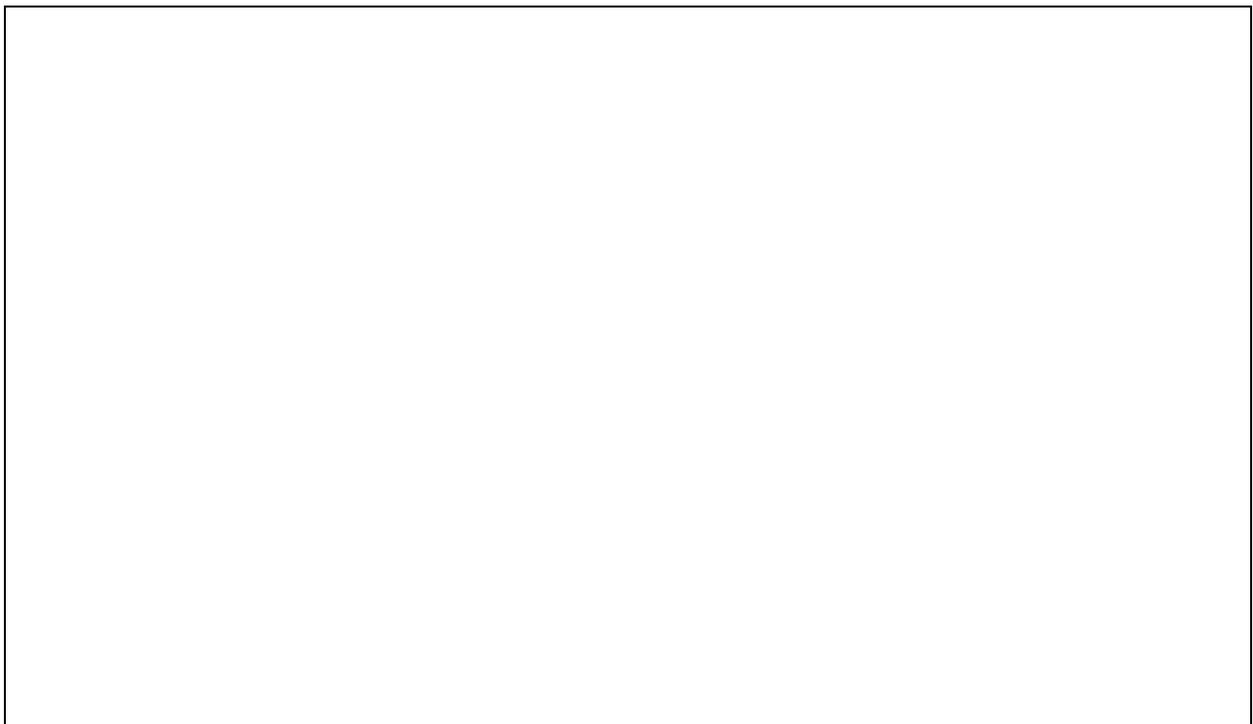
Ce type d'atelier est exclusivement dédié à des artistes plasticien.ne.s résidant dans la Région Bruxelles-Capitale, peu importe leur nationalité.

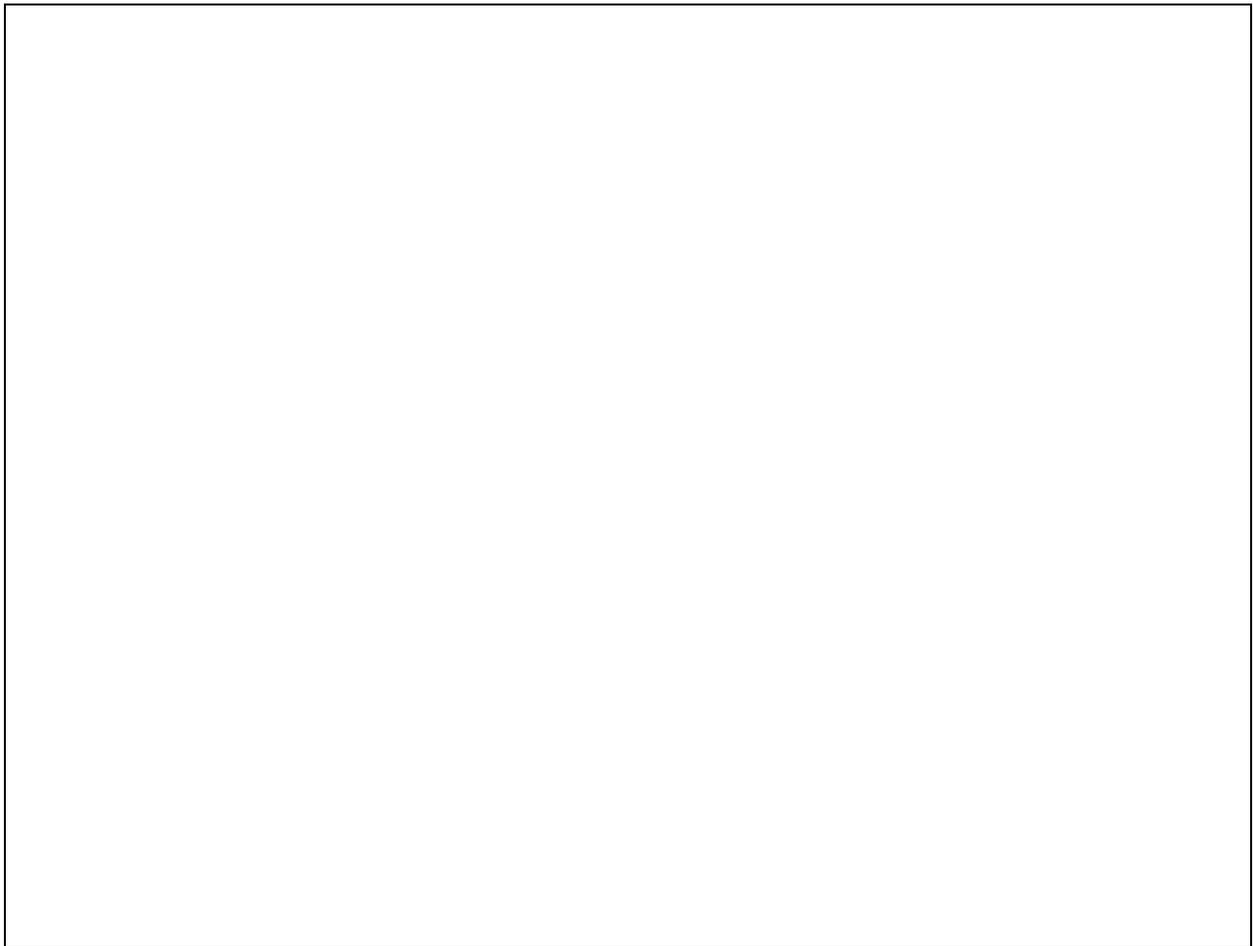
Description de votre pratique artistique (thématiques abordées, objectifs que vous souhaitez atteindre, projets en cours et/ou émergents).

max 1 page, Arial, 10pt



Pourquoi voulez-vous rejoindre le réseau des ateliers d'artistes KULT XL ? En quoi le fait de travailler dans un atelier contribue-t-il à votre pratique artistique et à votre manière de travailler ? (motivation)

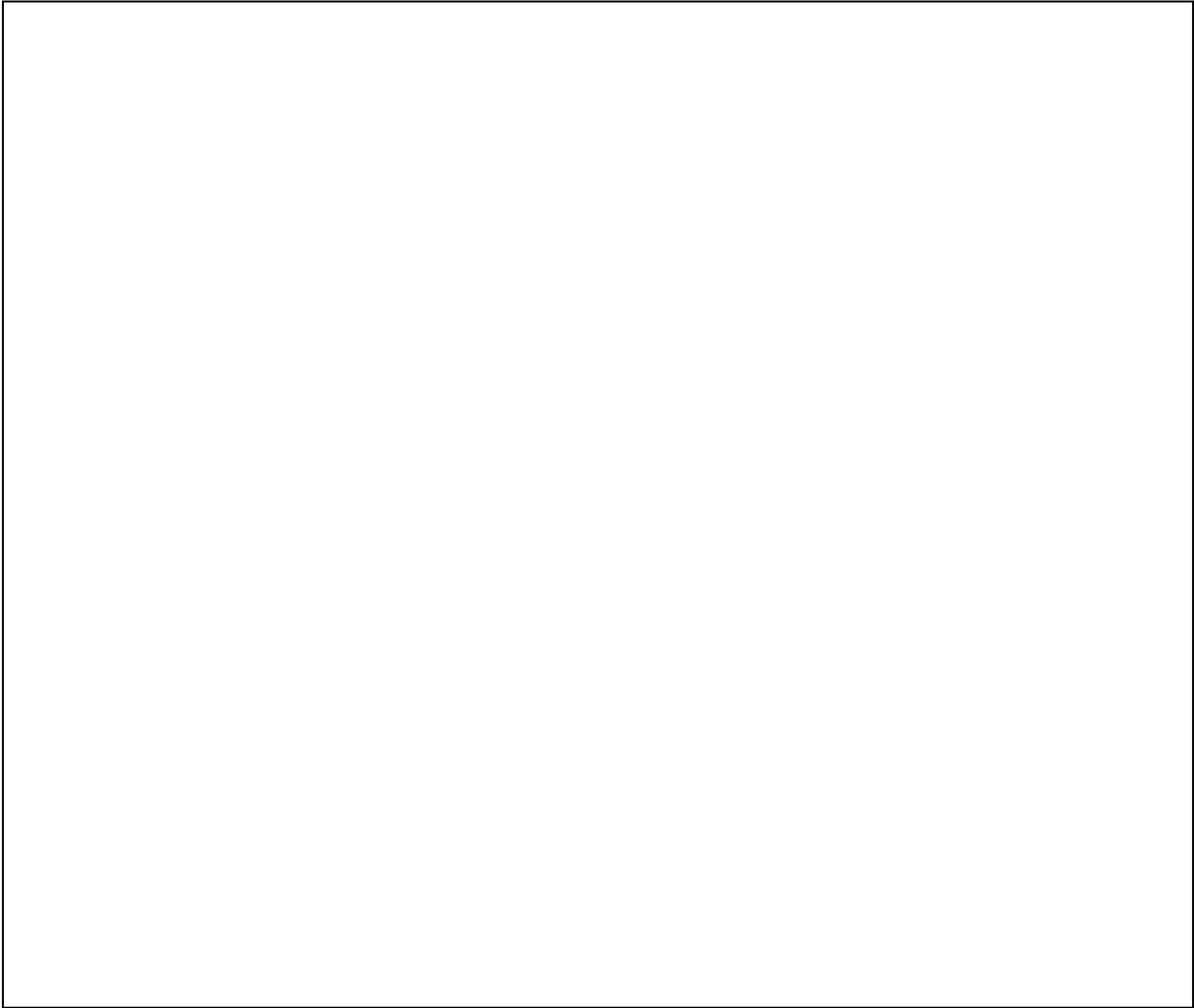




En quoi votre pratique artistique s'inscrit-elle dans le cadre du Plan de politique culturelle et du document de politique culturelle générale d'Ixelles ?
Pouvez-vous citer des aspects spécifiques qui vous inspirent ou auxquels vous souhaitez contribuer par votre travail?

(un lien avec au moins (2) axes doit être clairement démontré)





Atelier : Veuillez classer les ateliers disponibles selon votre préférence de 1 à 3

rue Wiertz 21a, 1050 Ixelles :

01/10/2025 – 30/09/2026 (renouvelable max. 1 fois)

Un des 6 ateliers entre 40m² et 100m² en arrière-ilot d'un bâtiment à appartements et d'une salle d'exposition.

Toilette, douche, point d'eau, kitchenette, espace extérieur (cour).

Tout type de pratique artistique peut être accueilli sur ce site : sculpture, installation, taille de bois / pierre, céramique, peinture, dessin, gravure, graphisme, photographie, etc.

Rue du Trône 95, 1050 Ixelles :

01/10/2025 – 30/09/2026 (renouvelable max. 1 fois)

Atelier de +/- 40m² divisé sur deux étages dans une maison en arrière-ilot d'un bâtiment à appartements.

Toilette, cave, point d'eau, kitchenette, espace extérieur (cour).

Local idéal pour des pratiques artistiques non-monumentales et « légères » : peinture, dessin, gravure, graphisme, photographie, etc.

Rue de l'Automne 44, 1050 Ixelles :

01/10/2025 – 30/09/2026 (renouvelable max. 1 fois)

Atelier de +/- 90m² de plain-pied en arrière-ilot d'un bâtiment à appartements.

Toilette, point d'eau, kitchenette, espace extérieur (jardin partagé), parking vélo.

Local idéal pour des pratiques artistiques collectives et/ou monumentales et/ou « lourdes » : sculpture, installation, taille de bois / pierre, céramique, etc.

Avez-vous des besoins spécifiques concernant votre pratique artistique et l'utilisation de l'atelier ? Pensez à des exigences telles que l'espace, l'approvisionnement en énergie, l'accessibilité ou d'autres aspects pratiques.

4. CHECK LIST DES ANNEXES

Pour mémoire, en complément des données prévues par le présent formulaire de demande, l'article 3 du règlement relatif aux subventions impose aux personnes morales la production de la preuve du mandat de la personne représentant la personne morale (ex. copie des statuts).

- un bref portfolio comprenant une dizaine de reproductions photographiques d'œuvres et/ou d'exposition du / de la candidat.e ;
- le cas échéant, un document reprenant maximum cinq liens menant vers l'œuvre vidéographique et/ou performatrice du / de la candidat.e;
- un curriculum vitae du / de la candidat.e;
- le cas échéant, un curriculum vitae de chaque membre du collectif présentant une candidature commune

5. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En conformité avec le règlement européen 2016/679 (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et avec la réglementation belge en la matière notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous communiquons les informations ci-après.

Le responsable du traitement est la Commune d'Ixelles, chaussée d'Ixelles, 168 à 1050 Bruxelles - 02 515 61 11 - secretariat@ixelles.brussels

Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse dpo@ixelles.brussels

La base de licéité est l'exécution de nos obligations contractuelles ou précontractuelles.

Sont concernées par cette politique de confidentialité les données d'*identification personnelle* telles que le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mail,...

Les finalités du traitement de vos données sont :

- Vérification de la recevabilité administrative de la candidature : les candidat.e.s doivent être domicilié.e.s dans la région Bruxelles-Capitale
- Récolte des données nécessaires pour pouvoir, en cas de sélection, attribuer la subvention

Les données à caractère personnel sont réservées à usage interne de l'administration. Nous ne partagerons pas les données personnelles avec le jury de sélection (sauf le nom et prénom du / de la / des candidat.e.s)

Vos données seront conservées un an après la sélection des lauréa.t.e.s.

Vous disposez, à tout moment et sauf disposition contraire prévue au RGPD (notamment l'article 17 §3), d'un droit d'accès à vos données, de rectification et d'effacement de vos données, ainsi que de limitation du traitement des données vous concernant.

Le service Culture est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire auprès de la personne de contact suivante : Sara, VANHEGEN, tel. 02/515.00.00, mail. culture@ixelles.brussels / sara.vanhegen@ixelles.brussels

Toute demande relative à l'exercice de vos droits peut être introduite par courrier/courriel à l'attention du Collège des Bourgmestre et échevins. Service Culture – 168 Chaussée d'Ixelles, 1050 Bruxelles – 02 515 64 63 – culture@ixelles.brussels

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en Belgique, l'APD Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles – 32 (0)2 274 48 00 - contact@apd-gba.be

6. POSSIBILITÉ DE DÉPOSER UNE PLAINTÉ

En cas de réclamation, vous avez la possibilité de l'introduire par écrit, en faisant apparaître vos coordonnées, l'objet précis de votre réclamation et le descriptif des démarches déjà entreprises via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Commune : <https://www.ixelles.be/site/332-Introduire-une-reclamation> ou par mail : ombudsman@ixelles.brussels ou par courrier : Ombudsman - chaussée d'Ixelles, 233 - 1050 Ixelles.

Vous avez contacté notre service de plaintes et vous n'êtes pas satisfait de la réponse obtenue ? Contactez Ombuds Bruxelles (institution indépendante de médiation entre la population et les administrations) : www.ombuds.brussels, par mail : plaintes@ombuds.brussels ou par téléphone : +32 2 549 67 00

NOM + PRENOM

.....

DATE

.....

SIGNATURE

.....